

# MESURES DE PROTECTION DU PUBLIC - MAISON DU SALÈVE



Dans le cadre de la réouverture de la Maison du Salève en date du 10 juin 2020, veuillez trouver ci-dessous les différentes mesures de protection mises en place pour l'accueil du public dans notre structure.

## *Information du public*

Information du public via notre site Internet des consignes de sécurité applicables.



Information du public par affichage sur site.

---

## *Mesures sanitaires*

Mise à disposition de solution hydroalcoolique.



Lavage des mains obligatoire.

**Port du masque obligatoire pour les visiteurs et les enfants à partir de 10 ans** durant les visites et les animations.

Mise à disposition de visières adaptées pour les enfants (en cas d'impossibilité de port du masque pour les plus petits).



Prêt de stylets pour l'utilisation des écrans tactiles.

---

## *Gestion des flux*

**Réservation obligatoire pour toutes les animations et fortement conseillée pour les visites des expositions.**



Sens de circulation et marquage au sol.

Limitation du nombre de personnes par pièce.

Limitation de la fréquentation des animations au nombre maximum autorisé (10 personnes dont l'animateur) jusqu'à nouvel ordre.



Pour les animations en salle, limitation à 8 personnes maximum (dont l'animateur).

Désinfection des outils de médiation après chaque atelier.

---

## *Paiement*

Paiement par carte bancaire sans contact jusqu'à 50€.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter

**04 50 95 92 16**

**[www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com)**

**[info@maisondusaleve.fr](mailto:info@maisondusaleve.fr)**

